

## REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE L'UGAB FRANCE

### Contexte et objectifs :

Les bourses octroyées par l'UGAB ont pour objectif de préserver la culture et l'identité arméniennes, à la fois en diaspora et en Arménie, afin de favoriser au mieux les échanges entre les deux pôles de l'arménité et promouvoir un référentiel pour les générations à venir.

### Conditions d'admission :

- Etre descendant au moins d'un père ou d'une mère d'origine arménienne, ou disposer d'une forte motivation arménienne,
- Etre en cours d'études supérieures (université ou grande école) en France,
- Etre âgé entre 18 et 26 ans,
- Etre porteur d'un projet de bénévolat à réaliser au cours de l'année universitaire dans le cadre de l'UGAB. Celle-ci fournissant les conseils et l'orientation nécessaire facilitant la mise en place du projet.

### Phases de la candidature :

#### 1<sup>ère</sup> phase :

Le formulaire dûment rempli doit être expédié par la poste au plus tard le **30 juin 2008**.

Il doit être accompagné des éléments suivants :

***(les documents officiels devront être accompagnés, s'il y a lieu, d'une traduction officielle en français ou en anglais).***

- une photo d'identité,
- un CV,
- une copie des diplômes obtenus,
- une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- une lettre de motivation avec les objectifs poursuivis compte tenu des études entreprises,
- un projet de bénévolat proposée en lien avec les études entreprises, ou les capacités personnelles du candidat.

#### 2<sup>ème</sup> phase :

Vous recevrez de l'UGAB France un email vers début août vous informant de la suite donnée à votre demande.

(nous vous invitons donc à maintenir votre email à jour et nous communiquer tout changement d'email éventuel).

#### 3<sup>ème</sup> phase :

En cas d'acceptation de votre candidature pour évaluation, vous devez expédier par la poste les documents justificatifs énumérés ci-dessous et cela au plus tard le 30 novembre 2008 :

- une copie du relevé de notes au titre de l'année 2007-2008,
- une copie du diplôme ou du certificat obtenu au terme de l'année 2007-2008,
- une copie de la carte d'étudiant 2008-2009,
- un certificat de l'Université ou de l'Ecole attestant que vous n'êtes pas boursier de l'Education nationale au titre de l'année 2008-2009,

- une copie de l'avis d'imposition des parents au titre de l'année 2007 ou, le cas échéant, de non imposition.

Notez toutefois que la date du 30 novembre concerne les étudiants en doctorat et que les autres étudiants sont priés de nous adresser les éléments demandés dès leur obtention. Ce qui permettra à la Commission des Bourses de valider aussitôt l'attribution de la bourse. Dès réception du complément de documents, l'UGAB vous communiquera sa décision d'attribution définitive.

***L'UGAB ne se porte pas responsable des pertes ou retards de courrier entraînés par les services postaux.***

#### **Modalités d'attribution de la bourse :**

La bourse est mensualisée. Elle est étalée d'octobre à juin de l'année universitaire. Le principe de la mensualisation est le gage du sérieux de l'étudiant et de la mise en place progressive de ses engagements (projet de bénévolat) dans le cadre de l'UGAB et de ses sections locales à Paris et en Province.

La sanction pouvant être la suspension ou l'annulation de la bourse annuelle.

#### **Montant et remise de la bourse :**

A titre indicatif, le montant mensuel de la bourse varie entre 150 et 300 euros selon la situation personnelle et le projet poursuivi.

Le règlement des bourses est adressé aux boursiers par envoi postal.

Une réception des boursiers sera organisée au Centre culturel de l'UGAB à une date qui leur sera communiquée par email.

#### **Jury :**

Le jury est composé de 5 personnes :

- le responsable bourse,
- 2 membres du conseil d'administration de l'UGAB France,
- 2 conseillers extérieurs.